



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droit du travail

Question écrite n° 75821

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'emploi de système de notation des salariés par les entreprises. En effet, selon ses informations, certaines entreprises utilisent un système de notation des salariés assorti de quotas. Cette pratique pouvant mener au licenciement pour insuffisance professionnelle, est jugée, par les syndicats, comme arbitraire et vecteur de plans sociaux déguisés. Ceux-ci préconisent donc la mise en place de commissions de contrôle pour éviter sa généralisation. En désaccord avec ce procédé qui, selon lui, est contraire au droit du travail, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour faire cesser ces actes abusifs.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75821

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2273